



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE
LEVIS-----
F - 81150

17° séance du Conseil municipal

16 juin 2016

n°4/2016

Le 16 juin 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	P			ESCANDE Bertrand	P		
POURCEL Roger	P			GUINARD Karine	P		
MOSNA Ingrid	P			HECQUET Delphine	P		
ROLS Jean-Claude	P			PAGES Francis	P		
BASSAT Michel			R. POURCEL	PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine			I. MOSNA	SIE Eric	P		
BLANC-CHENU Martine		A		VIALLOIN Sébastien			B.ESCANDE
Présents	10		Représentés	3	Absents		1

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Roger POURCEL

Table des matières

17° séance du Conseil municipal.....	1
16 juin 2016.....	1
n°4/2016.....	1
16 17 01 Décisions budgétaires modificatives.....	3
16 17 01 01 Décisions budgétaires modificatives concernant le budget communal.....	3
16 17 01 02 Décisions budgétaires modificatives concernant le budget annexe assainissement : ..	3
Délibération 2016 / D025.....	3
16 17 02 Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement.....	3
16 17 03 Acquisition immobilière.....	4
16 17 03 01 Acquisition d'une maison d'habitation.....	4
Délibération 2016 / D026.....	4
16 17 03 02 Réalisation d'un emprunt CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES	5
Délibération 2016 / D027.....	5
16 17 04 Fixation du loyer de la maison 4 rue de Tauriac.....	6
Délibération 2016 / D028.....	6
16 17 05 Dossiers au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.....	6
16 17 06 Rentrée des classes.....	6
16 17 06 01 Préparation de la rentrée : effectifs et organisation.....	6
16 17 06 02 Vote des tarifs de l'ALAE multisites.....	7
Délibération 2016 / D029.....	8
16 17 07 Questions diverses.....	8
Acquisition et travaux sentier des Vialles	8
Compte rendu du congrès des maires.....	8
Compte rendu des commissions et réunions de travail	8
Compte rendu de la réflexion sur la fusion des 3 CC.....	9
Manifestations.....	9
Fête communale.....	9
Réunion Linky.....	9
Réunion PAV.....	9

16 17 01 Décisions budgétaires modificatives

16 17 01 01 Décisions budgétaires modificatives concernant le budget communal

Le maire indique que lors du vote du Budget primitif de la commune 2016 des dépenses ont été inscrites (articles 675 et 676) et des recettes (article 775) correspondant aux opérations comptables de cession de terrains, or, ces écritures sont faites par le comptable et ne doivent pas donner lieu à prévision budgétaire. Il propose au Conseil municipal la modification budgétaire suivante :

Dépenses chapitre 042

Article 675 moins 52 805. 27€

Article 676 moins 309 594.73€

Recettes :

Article 775 moins 362 400€

La trésorerie a fait savoir qu'une somme de 1 199.42€ est en instance de puis le 9/12/2014. Il s'agit d'un avoir EDF qui a fait l'objet d'un mandat d'annulation alors qu'EDF l'a déduit d'une facture du 9/02/2015. Il convient d'émettre un mandat correctif ; le maire propose la DM suivante :

Article 60612 moins 1 200€

Article 673 Plus 1 200€

16 17 01 02 Décisions budgétaires modificatives concernant le budget annexe assainissement :

Lors de l'établissement du budget primitif la somme de 5 985.59€ a été inscrite en dépenses imprévues ; elle est supérieure au maximum de 7.5% des dépenses de la section d'exploitation. Le maire propose la Décision Modificative suivante :

Article 022 moins 1 700€

Article 6152 plus 1 700€

Après en avoir délibéré, les élus approuvent les décisions budgétaires modificatives présentées

Résultat du vote

Délibération 2016 / D025		POUR	13
Elus présents	10	CONTRE	
Elus représentés	3	Abstention	

16 17 02 Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement

Le conseil municipal reporte l'examen de la question au conseil suivant.

16 17 03 Acquisition immobilière

16 17 03 01 Acquisition d'une maison d'habitation

Monsieur le Maire présente le protocole d'accord transactionnel avec la Caisse d'épargne et ses clients permettant l'acquisition d'un ensemble immobilier.

Le lot est composé de :

- La parcelle B 29 en nature de jardin d'une superficie de 278m²
- La parcelle B 155 en nature de garage d'une superficie de 74m²
- La parcelle B 164 en nature de maison de village de type 6 d'environ 110m² habitables ; les combles sont aménageables.

Les négociations menées avec l'établissement bancaire ont abouti à une acquisition par la commune au prix de 50 000 € hors frais.

Le classement de cet immeuble en logement social permet à la commune de bénéficier de subventions et au locataire de bénéficier d'un loyer plafonné. Il faut envisager des travaux de mise aux normes, notamment : isolation, menuiseries, électricité, chauffage.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Acquisition	50 000€		
Frais d'acte, taxes et travaux	25 000€		
		7 000€	Subvention TED
		8 000€	Subvention Etat
		8 000€	Subvention CD
Total dépenses	75 000€	23 000€	Total recettes
Reste à financer		52 000€	

Un loyer d'un montant de 450€/mois couvre les charges financières et de gestion.

Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur :

1. L'acquisition de ces immeubles aux prix et conditions exposées ci-dessus
2. L'autoriser à signer un protocole d'accord transactionnel, un compromis de vente et l'acte notarié
3. De solliciter des subventions auprès de TARN ET DADOU, l'Etat, le Conseil Départemental
4. De contracter un emprunt

Les élus, après en avoir délibéré, conviennent d'acquérir les immeubles visés aux prix et conditions exposés ci-dessus.

Ils autorisent le maire à signer le protocole d'accord transactionnel présenté en séance, un compromis de vente et l'acte notarié.

Ils le chargent de solliciter des subventions auprès de TARN ET DADOU, l'Etat, le Conseil Départemental et toute institution pouvant contribuer au financement de cette opération.

Résultat du vote

Délibération 2016 / D026		POUR	13
Elus présents	10	CONTRE	
Elus représentés	3	Abstention	

16 17 03 02 Réalisation d'un emprunt CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES

Comme envisagé lors du débat budgétaire, le maire rappelle l'intérêt de conclure dans les conditions actuelles un emprunt pour financer les acquisitions immobilières réalisées et prévue ainsi que les travaux afférents. Une proposition de la Caisse d'épargne a retenu l'attention :

- prêt de 135 000 €
- sur 20 ans
- progressif et trimestriel
- au taux fixe de 1,72 %
- remboursement annuel de l'ordre de 7991 € (couvert par les loyers en tenant compte de 10 % de frais de gestion)

Les élus, après en avoir délibéré, décident de recourir à un emprunt dont ils fixent le montant à 135 000 euros pour tenir compte de l'acquisition déjà réalisée.

Le remboursement du capital et des intérêts est couvert par les loyers, les frais de gestion étant pris en compte à hauteur de 10 % des recettes maximales.

Ils acceptent la proposition présentée par la Caisse d'Epargne et autorisent le maire à signer le contrat afférent.

Après avoir pris connaissance de la proposition de financement de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer les travaux d'investissement (acquisitions immobilières et travaux) la Commune de Labastide de Lévis contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de CENT TRENTE CINQ MILLE euros d'une durée de VINGT ans à un taux fixe de 1.72 %, les échéances seront payées selon une périodicité trimestrielle.

Type d'amortissement : progressif

Frais de dossier : 0.15 % du capital

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote

Délibération 2016 / D027		POUR	13
Elus présents	10	CONTRE	
Elus représentés	3	Abstention	

16 17 04 Fixation du loyer de la maison 4 rue de Tauriac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une candidature pour la location de la maison sise 4 rue de Tauriac. Ce bâtiment, à l'origine, a été acquis pour reloger Monsieur SEGONZAC qui habite un logement menaçant ruine et insalubre. Ses refus réitérés, au cours de ces six derniers mois, d'occuper ce bâtiment laissent à penser qu'il ne sera jamais possible de le convaincre. Il propose de le louer afin de ne pas pénaliser les finances de la commune ; un tarif mensuel de 350€ paraît raisonnable.

Après en avoir délibéré, les élus fixent le montant du loyer pour la location de la maison sise 4 rue de Tauriac à trois cent cinquante euros par mois. Les revalorisations se feront conformément aux règles en vigueur.

Résultat du vote

Délibération 2016 / D028		POUR	13
Elus présents	10	CONTRE	
Elus représentés	3	Abstention	

16 17 05 Dossiers au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Le maire présente le dispositif proposé par l'Etat visant à soutenir l'investissement local. La commune est éligible aux 2 enveloppes, ce qui pourrait permettre un financement de différentes opérations programmées.

Les élus conviennent de valider le dossier lors d'un prochain conseil en vue de son dépôt pour le mois de septembre 2016.

16 17 06 Rentrée des classes

16 17 06 01 Préparation de la rentrée : effectifs et organisation

Ingrid Mosna fait un compte rendu des dernières réunions relatives à l'école et au périscolaire,

- réunion de la commission scolaire du Jeudi 12 mai 2016,
- bilan de l'exercice incendie du jeudi 19 mai 2016, réalisée grâce à l'intervention de M. Clément, parent d'élève et pompier volontaire,
- réunion de la commission scolaire du 06 juin 2016,
- conseil d'école du 16 juin 2016.

Les élus peuvent consulter les comptes rendus détaillés qu'Ingrid Mosna a établis.

16 17 06 02 Vote des tarifs de l'ALAE multisites

Ingrid Mosna rappelle la volonté d'aboutir à une tarification homogène des services de l'ALAE sur l'ensemble des sites. Le processus est en cours et concernera à terme la restauration scolaire.

Pour cette année, et compte tenu des contraintes économiques et des choix faits pour élever encore la qualité du service, il est proposé d'augmenter le prix des repas de 5 centimes, soit une augmentation maximale pour l'année et par enfant d'environ 7 euros. Le prix du repas extérieur est fixé à 13 €.

Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, les élus fixent le tarif des repas proposés par le service de restauration scolaire comme suit :

TARIF DE LA CANTINE

2016/2017

	2015/2016	2016/2017
1 Enfant	3,30 €	3,35 €
3ème Enfant	1,80 €	1,85 €
Adulte École	5,50 €	5,55 €
Extérieur Commune	12,90 €	13,00 €

Ils maintiennent les tarifs de l'année 2015/2016 pour l'ALAE

RAPPEL : TARIFS DE L'ALAE

2016/2017

Quotient Familial	Journée <i>NAP compris</i>	Matin + Midi	Midi + Après-midi <i>NAP compris</i>	
QF1<700	170	100	150	Annuel
	17	10	15	<i>Mensuel</i>
701<QF2<1000	215	120	180	Annuel
	21,5	12	18	<i>Mensuel</i>
QF3>1001	260	145	215	Annuel
	26	14,5	21,5	<i>Mensuel</i>

Tarif Exceptionnel de 5 € pour la journée ou la demi-journée
Majoration de 10% pour les enfants résidant hors du multisites

Résultat du vote

Délibération 2016 / D029		POUR	13
Elus présents	10	CONTRE	
Elus représentés	3	Abstention	

16 17 07 Questions diverses**Acquisition et travaux sentier des Vialles**

R. Pourcel informe les élus que l'acquisition du terrain et la pose de la clôture ont été réalisés. Un contact a été pris avec un entrepreneur bastidois pour étudier la réalisation des ouvrages hydrauliques qui permettront de gérer les épisodes de forte pluie. Le CAUE prêtera son concours à la création du sentier des Vialles et à la végétalisation de la parcelle. Une rencontre est programmée le 3 août à 9h30.

Compte rendu du congrès des maires

I. Mosna présente les principales informations recueillies lors du Congrès (côté institutionnel) et du Salon (côté commercial) des maires. Le regroupement sur un espace (relativement) restreint a permis à la délégation bastidoise de rencontrer des entreprises susceptibles de proposer des réponses aux problèmes rencontrés :

- accessibilité des WC publics
- numérisation de l'école
- gestion des déchets verts et du désherbage 0 phyto
- commerce multi-service

Sur ce thème, le maire soumet aux élus la proposition des époux Hoareau relative à la vente de la licence IV dont ils disposent pour le bar de la Fleur des Îles. Il est convenu d'approfondir la question et de statuer lors d'un prochain conseil municipal.

Le maire informe les élus que du fait du mouvement de grève affectant la SNCF le train prévu pour le retour a été annulé, obligeant les élus à prendre un nouveau billet plus onéreux. Une demande de remboursement total a été adressée à la SNCF qui reste à ce jour sans réponse. Le maire souhaite qu'en cas de refus de remboursement, le surcoût du voyage en train soit pris en charge par la commune, les 2 élus ayant assumé personnellement toutes les autres charges du déplacement : voyage A&R, repas, déplacement en région parisienne et hébergement.

Compte rendu des commissions et réunions de travail

Une réunion de travail avec le BET Etudeo a permis de lancer concrètement le chantier d'assainissement de la rue de Carrairoles et du sentier des charmes.

La gestion du dossier par Mme Vincent est très dynamique, laissant augurer un chantier techniquement et administrativement solide.

Compte rendu de la réflexion sur la fusion des 3 CC

Le maire rend compte des dernières évolutions relatives à la fusion des 3 CC en mettant en avant 4 idées forces :

- facilitation de la fusion par modification des statuts des CC existantes dès maintenant, sans attendre le 01/01/2017
- transfert de toutes les compétences à chaque CC (y compris voirie et école dont le pôle graulhétien ne voulait pas)
- une gestion « décentralisée » par pôle avec une relative autonomie de chacun, la commune renforcée dans son rôle de collectivité de base, la pluralité des modes de gestion garantie
- une réflexion très avancée sur la communauté d'agglomération.

Il indique que des groupes de travail sont constitués, ouverts aux élus volontaires et qu'il souhaite que Labastide soit représentée.

A cette occasion, il rappelle qu'il est convenu que les élus non indemnisés puissent bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement quand ils représentent la commune aux 4 coins du département.

Manifestations

Fête communale

Le maire indique qu'elle a dû être organisée dans la salle polyvalente pour tenir compte de la météo, ce qui a entraîné des perturbations pour certaines associations qui en avaient été averties dès la réunion d'organisation de la vie associative le 28 août 2015.

Les agents et les élus municipaux sont invités par le Comité et le maire à partager l'apéritif samedi à 18h30.

Réunion Linky

Pour permettre à chacun d'avoir une information robuste et contradictoire, il est organisé une réunion d'information le jeudi 23/06 à 20h30 à la salle de Carrairoles.

Réunion PAV

Le maire rend compte des dernières informations relatives à la mise en place des PAV :

- le service est désormais bien intégré par les villageois et parfois même victime de la facilité qu'il offre. Des consignes seront précisées pour le dépôt des cartons et la nécessité de tri des emballages.
- Un oubli du service déchets a entraîné au mois de mai un problème de vidage des conteneurs. Les mesures adaptatives ont été prises : information plus rapide de la commune et prise en charge immédiate par Tarn & Dadou.
- Suite à la rencontre avec différents villageois préoccupés par cette question, une réunion de travail a eu lieu à T&D. Le maire a pu échanger avec le vice-président et les responsables du service. Il apparaît que :
 - 2 emplacements sont indispensables, en particulier du fait du succès du mode de collecte ;
 - le PAV place du pioch est particulièrement adapté tant pour la population que pour les

services communaux. Il sera réalisé dans les meilleurs délais, les études financières et techniques étant lancées pour permettre une réalisation d'ici l'automne.

- Le second emplacement n'est pas encore décidé et les élus recevront très rapidement des informations comparatives plus détaillées concernant les 2 sites envisagés.

Concernant l'un des sites envisagés pour la ville (rue des douves), les contacts avec les propriétaires n'ont à ce jour pas débouché, l'opposition d'une des 3 familles n'ayant pas permis d'organiser une rencontre pour présenter de vive voix le projet et ses contreparties.

Enfin, le maire rappelle le recours engagé via un avocat par M. Béziat contre la commune. Chaque élu a pu prendre connaissance des termes du recours et en apprécier l'absence de fondement juridique sérieux. Au-delà de l'aspect juridique, le maire regrette cette démarche procédurière alors qu'une discussion avait été engagée avec M. Béziat, reçu et entendu lors du précédent conseil municipal.

Une réponse sera donnée dans les délais par le maire qui souhaite éviter le recours à un avocat générateur de frais inutiles pour la collectivité.

La séance est levée à 23h55

François VERGNES	Roger POURCEL	Ingrid MOSNA	Jean- Claude ROLS	Michel BASSAT
BERTRAN D Sabine	BLANC- CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLO Sébastien	